

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université
 Jean Monnet réunie le 14 février 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 24-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Modification du règlement général de l'expérimentation IFSI-MRT pour la Faculté de Médecine.</p>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à
 la modification du règlement général de l'expérimentation IFSI-MRT pour la Faculté de Médecine.

Document annexé.

A Saint Etienne le 18 février 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
 aux Relations Internationales



Alain TRCUILLET

<p>MEMBRES : 35 QUORUM : 18</p>	<p>REPRESENTES : 07</p>	<p>PRESENTS : 15</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 22</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 00</p>
------------------	--------------------	------------------

**REGLEMENT GENERAL DE L'EXPERIMENTATION PERMETTANT L'ACCES EN 2^{EME}
ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES INFIRMIERES ET DE MANIPULATEUR
ELETORADIOLOGISTE AVEC UN DOUBLE CURSUS EN LICENCE SCIENCES POUR
LA SANTE**

1. Présentation générale

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne propose une expérimentation (double parcours) avec les **Etablissements associés suivants** : IFSI de St-Etienne, de Saint- Chamond, de la Croix Rouge Française de Roanne ; Lycée Honoré d'Urfé au sein du **Département des sciences infirmières et techniques en Santé de la Faculté de Médecine**

L'objectif de cette expérimentation est de permettre à des étudiants de L1 PASS qui ont suivi et validé leur année de licence mais qui n'ont pas été admis dans l'une des filières de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK) :

- **de poursuivre leurs études directement en 2^{ème} année soit de sciences infirmières, soit de manipulateur électroradiologiste, sur des places réservées dans le cadre de l'expérimentation, après une phase de sélection,**
- **et en parallèle de poursuivre un double cursus en 2^{ème} année de licence mention « Sciences pour la santé » (SPS) afin d'acquérir une double diplomation**

Date de mise en œuvre : 2021-2022

Durée prévue : jusqu'en 2025-2026

Nombre de places disponibles en 2^{ème} année de ces deux doubles parcours :

- IFSI/Licence SPS : 17 dont la répartition entre IFSI est la suivante :
 - 5 places dans l'IFSI du CHU de Saint-Etienne
 - 3 places dans l'IFSI Hôpital du Gier de Saint-Chamond
 - 5 places dans l'IFSI Croix-Rouge Compétence de Saint-Etienne
 - 4 places dans l'IFSI de Roanne
- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (IMRT)/Licence SPS : 5 places

2. Organisation et articulation de l'expérimentation avec la L1 PASS

Les étudiants pouvant participer à cette expérimentation sont seulement ceux inscrits en L1 PASS

Au deuxième semestre au moment du choix des UE de spécialités, ces étudiants peuvent choisir :

- **Soit de ne pas participer à l'expérimentation** et dans ce cas, ils poursuivent leur cursus dans les conditions prévues par le règlement des études de la L1 PASS et choisissent uniquement des UE MMOPK comme le reste des étudiants de L1 PASS
- **Soit de participer à l'expérimentation en choisissant une des UE de l'expérimentation**

et au moins une UE MMOPK. Dans ce cas, les étudiants qui souhaitent candidater pour une poursuite d'étude en 2^{ème} année de sciences infirmières (IFSI) doivent suivre l'UE « Sciences Infirmières appliquées » et les étudiants qui souhaitent candidater pour une poursuite d'étude en 2^{ème} année d'IMRT doivent suivre l'UE « Technologies d'imagerie Médicale ». Il n'est pas possible pour un étudiant de choisir simultanément ces 2 UE de l'expérimentation.

La participation à l'expérimentation ne se substitue bien évidemment pas à la possibilité de concourir et d'être admis, le cas échéant, en 2^{ème} année de l'une des filières de santé MMOPK. Il s'agit d'une possibilité en plus offerte aux étudiants pour intégrer un cursus paramédical.

De plus, afin de permettre à chaque étudiant de valider sereinement la L1 PASS, les enseignements des deux UE spécifiques de l'expérimentation n'auront lieu qu'après les examens de fin de 2^{ème} semestre des UE de la L1 PASS.

La poursuite d'études en double cursus avec la licence « Sciences pour la santé » permet en outre la possibilité de tenter une seconde candidature à l'admission dans l'une des filières MMOPK au titre du parcours LAS2 ou + avec au moins 120 crédits ou plus validés dans cette licence « sciences pour la santé ». Cependant, cette seconde candidature ne sera possible qu'à partir de la 3^{ème} année de licence « Sciences pour la Santé » et pas à la fin de la 2^{ème} année. En effet, seule la 3^{ème} année de licence « Sciences pour la santé » peut permettre d'avoir un accès santé (LAS) dans le cadre de cette expérimentation.

Les notes obtenues dans le cadre des UE de l'expérimentation ne sont prises en compte ni dans la validation de la L1 PASS, ni dans les classements du 1^{er} et du 2nd groupe pour l'admission dans l'une des filières MMOPK (cf règlement d'admission en 2^{ème} année MMOPK de l'année en cours). Ces notes sont uniquement prises en compte pour l'admission directe, mais sélective, en 2^{ème} année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste).

Attention, les UE « Sciences Infirmières appliquées » et « Technologies d'imagerie Médicale » spécifiques à l'expérimentation ne seront ouvertes que si le nombre d'étudiants candidats est ≥ 15 pour chacune.

3. Présentation des UE de l'expérimentation

A. UE expérimentation IFSI - Sciences Infirmières Appliquées

Objectifs pédagogiques

Cette UE a pour objectifs de :

- Mettre l'accent sur le transfert de l'innovation en présentant le plan France Médecine Génomique 2025 sous la focale de la place et du rôle que peuvent avoir les Infirmiers Diplômés d'Etat dans ces parcours de soins.
- Poser les fondements des sciences infirmières, au plan notamment de la discipline infirmière, des concepts et des théories infirmières.
- Acquérir les bases des activités de soins infirmiers, notamment en matière de

prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement.

- Développer les techniques du raisonnement et de la démarche clinique infirmière, de la construction et de la conduite d'un projet de soins infirmiers.
- Bénéficier de 4 semaines d'enseignement clinique en qualité de stagiaire dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Programme

Cette UE comprendra les modules suivants :

- Module 1 : Sciences et techniques infirmières : méthodes
- Module 1-Bis : Sciences et techniques infirmières : fondamentaux
- Module 2 : Préparation du stage en soins infirmiers (compétences et positionnement attendues)

Modalités des enseignements

Cours magistraux (CM) et Travaux dirigés (TD) en présentiel ou en distanciel, Travaux pratiques (TP)

Modalités d'évaluations

1^{ère} session : 1 examen final à la fin du 2^{ème} semestre sous forme de QCMs

Pas de 2^{ème} session

B. UE expérimentation Manipulateur électroradiologiste - Technologies d'imagerie Médicale

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les principes de bases des différentes modalités d'imagerie médicale et de la radioprotection
- Préparer un stage obligatoire de 4 semaines à travers la découverte des différentes techniques d'exploration radiologiques de projection.

Programme

Cette UE comprendra les modules suivants :

- Module 1 : Radiobiologie Radioprotection : principes fondamentaux
- Module 2 : Pharmacologie radiopharmaceutiques, produits de contraste
- Module 3 : Physique appliquée aux rayons X et technologie en imagerie radiologique, scanner
- Module 4 : Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire
- Module 5 : Physique appliquée radiothérapie interne vectorisée
- Module 6 : Explorations radiologiques de projection

Modalités des enseignements

Cours magistraux (CM) et Travaux dirigés (TD) en présentiel ou en distanciel

Modalités d'évaluations

1^{ère} session : 1 examen final à la fin du 2^{ème} semestre sous forme de QCMs

Pas de 2^{ème} session

4. Conditions de candidature et d'admission des étudiants

L'admission des étudiants en deuxième année des filières 2^{ème} année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste) est subordonnée à :

- **Au choix de l'étudiant de participer à l'expérimentation en respectant le planning et les modalités fixées par l'administration (cf Annexe 1)**
NB : si le nombre d'étudiants préinscrits à l'une de ces UE après la 2^{ème} période est <15, alors cette UE ne pourra pas être ouverte au titre de l'année universitaire en cours.
- **La réussite de l'année de L1 PASS en session 1 exclusivement** (donc pas après rattrapage) et donc avoir acquis au moins 60 crédits ECTS permettant la validation de la L1 en application du règlement des études de la formation.
- **Être sélectionné en fonction d'un classement par ordre de mérite établi en fonction des grilles présentées ci-après dans la limite des places ouvertes au processus d'Expérimentation**
- **Validation pratique d'un stage de 4 semaines obligatoire uniquement pour les étudiants reçus dans le cadre de l'Expérimentation sur le mois d'Août dès la publication des résultats définitifs des résultats des concours de l'expérimentation (cf V.C et D).**

Grille de notation pour l'accès au double parcours en 2^{ème} année IFSI/Licence SPS :

Pour établir le classement, les notes des différentes UE listées ci-dessous sont transformés en point en respectant le barème décrit dans le tableau ci-dessous :

UE	Nombre de points maximum/UE
UE du tronc commun de la L1 PASS	100
UE 1 – Biochimie et Biologie moléculaire	5
UE 2 – Biologie cellulaire et histologie	5
UE3-S1 - Biophysique	5
UE4 - Biostatistiques	5
Anglais	5
Outils numériques	5
UE3-S2 - Biophysique	5
UE 5 – Anatomie – Embryologie	20
UE 6 – Médicaments et produits de santé	15
UE 7 – Santé Société humanité	25
UE 8 – Physiologie Humaine	5
UE expérimentation IFSI – Sciences Infirmières appliquées	100
Total	200

Exemple :

L'étudiant ayant eu les notes du tableau ci-dessous obtient un score de **142,25 / 200** soit une note de **14,225 / 20** qui servira pour le classement de cette filière de sélection.

UE	Notes obtenues par un étudiant	Nombre de points acquis
UE du tronc commun de la L1 PASS		
UE 1 – Biochimie et Biologie moléculaire	13/20	3,25
UE 2 – Biologie cellulaire et histologie	13/20	3,25
UE3-S1 - Biophysique	11/20	2,75
UE4 - Biostatistiques	12/20	3
Anglais	11/20	2,75
Outils numériques	12/20	3
UE3-S2 - Biophysique	14/20	3,5
UE 5 – Anatomie – Embryologie	12/20	12
UE 6 – Médicaments et produits de santé	16/20	12
UE 7 – Santé Société humanité	14/20	17,5
UE 8 – Physiologie Humaine	17/20	4,25
UE expérimentation IFSI – Sciences Infirmières appliquées	15/20	75
Total		142,25

Grille de notation pour l'accès au double parcours en 2^{ème} année d'IMRT/Licence SPS :

Le même système que le précédent est appliqué en incluant l'UE Technologies d'imagerie Médicale et en utilisant un autre barème indiqué dans le tableau ci-dessous :

UE	Nombre de points maximum/UE
UE du tronc commun de la L1 PASS	100
UE 1 – Biochimie et Biologie moléculaire	5
UE 2 – Biologie cellulaire et histologie	5
UE3-S1 - Biophysique	10
UE4 - Biostatistiques	5
Anglais	5
Outils numériques	5
UE3-S2 - Biophysique	25
UE 5 – Anatomie – Embryologie	20
UE 6 – Médicaments et produits de santé	5
UE 7 – Santé Société humanité	10
UE 8 – Physiologie Humaine	5
UE expérimentation DTS IMRT - Technologie d'imagerie médicale	100
Total	200

5. Phase d'admission des étudiants

A. Déroulement et calendrier prévisionnel de la phase d'admission

La phase d'admission en deuxième année de ces doubles parcours s'effectuera en parallèle de celle des concours MMOPK.

Afin de permettre à chaque étudiant de candidater sereinement aux concours MMOPK et de ne pas interférer avec ses choix du 1^{er} groupe et du 2nd groupe d'épreuves, le cas échéant, les résultats des concours de l'expérimentation ne seront communiqués qu'au moment de la publication des résultats provisoires de la sélection MMOPK à l'issue du second groupe d'épreuves (après les épreuves orales).

Ainsi, au moment de la publication des résultats du premier groupe d'épreuves MMOPK, tous les étudiants ayant participé à l'expérimentation seront catégorisés comme « ajournés » à ces concours de l'expérimentation de manière indépendante des résultats réels. Cet « ajournement » temporaire ne préjuge pas du résultat d'admission en 2^{ème} année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste).

Au moment de la publication des résultats du second groupe d'épreuve MMOPK, les étudiants ayant participé à l'expérimentation verront alors leurs classements dans les filières MMOPK et leurs classements dans la sélection de l'expérimentation. Les candidats admissibles dans l'une ou plusieurs filières MMOPK ou IFSI/Manipulateur électroradiologiste choisissent la filière d'admission sur une appliweb, permettant d'attester de la date de son dépôt, leur

acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif et permettra ensuite d'avoir la liste définitive des étudiants admis pour chaque formation.

Les places libérées par ces choix sont attribuées aux étudiants classés en liste complémentaire, par ordre de mérite, dans la limite de la capacité d'accueil restant à pourvoir ou de l'épuisement de la liste complémentaire.

Cette phase d'admission respectera le calendrier suivant indiqué en annexe 2.

B. Sélection IFSI/Licence SPS : répartition des étudiants entre IFSI

La répartition des étudiants, ayant finalement été admis à passer le stage en lien avec la sélection IFSI/Licence SPS, entre les 4 IFSI partenaires (Saint-Etienne, Croix-Rouge, Saint-Chamond, Roanne) sera effectuée par ordre de mérite en tenant compte du classement de cette sélection. Les étudiants s'engagent ainsi à suivre les modalités spécifiques d'inscription dans chacune de ces IFSI (frais d'inscription, dossier d'inscription, etc...).

C. Préparation au Stage infirmier et déroulement de ce stage pour le double parcours IFSI/Licence SPS

Les étudiants finalement admis dans ces deux filières devront faire un stage obligatoire de 4 semaines au cours du mois d'Août.

Il sera proposé aux étudiants des terrains de stage et le choix individuel du terrain de stage s'effectuera également par ordre de mérite.

De plus, une demi-journée de formation avant le stage est organisée. La présence de tous les étudiants à cette demi-journée est obligatoire. Cette demi-journée de formation aura lieu entre la date de publication des résultats définitifs et le début de la période de stage en août. Les dates exactes de ces différents moments seront transmises aux étudiants au cours de l'année.

La validation pratique de ce stage est obligatoire pour valider l'accès en 2^{ème} année au double parcours IFSI/Licence SPS. Elle sera examinée par une instance compétente dans chaque institut.

D. Préparation au Stage et déroulement de ce stage pour le double parcours IMRT/Licence SPS

Les étudiants finalement admis dans ces deux filières devront faire un stage obligatoire de 4 semaines dans le service de radiologie du CHU de Saint-Etienne. Il sera proposé aux étudiants des terrains de stage et le choix individuel du terrain de stage s'effectuera par ordre de mérite. De plus, une demi-journée de formation avant le stage est organisée pour expliquer les

attendus. La présence de tous les étudiants à ces demi-journées est obligatoire.

La validation pratique de ce stage est obligatoire pour valider l'accès en 2^{ème} année au double parcours IMRT/Licence SPS.

Annexe 1. Calendrier du choix de l'étudiant de participer à l'expérimentation ou non

Inscription sur une appli web à l'une des deux UE de l'expérimentation ou non	Du lundi 3 février au Dimanche 9 février 2025
---	--

Annexe 2. Calendrier prévisionnel de la phase d'admission

<p>Délibération du jury et publication résultats provisoires du premier groupe du concours MMOPK Pour les concours de l'expérimentation : tous les étudiants sont classés comme « ajournés »</p>	<p>Le 13 Juin 2025</p>
<p>Publication des résultats du second groupe avant choix pour chaque filière MMOPK et chaque parcours ou groupe de parcours de formation antérieurs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste des étudiants admis avant choix ; ▪ la liste complémentaire ; ▪ la liste provisoire des étudiants définitivement non admis à l'issue du 2nd groupe. <p>Publication des résultats provisoires des concours de l'expérimentation, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste des étudiants admis directement au stage validant (étudiants admis avant choix) ▪ Une liste complémentaire 	<p>Le 7 Juillet 2025</p>
<p>Période de choix pour les étudiants admis à l'issue des épreuves du second groupe : Confirmation de l'acceptation de leur admission dans une seule filière MMOPK ou IFSI/manip radio en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation définitivement choisie.</p>	<p>Du 7 Juillet au 15 juillet 2025 dernier délai sur appli web</p>
<p>Publication des résultats définitifs du second groupe pour chaque filière MMOPK et chaque parcours ou groupe de parcours de formation antérieurs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste des étudiants définitivement admis, ▪ la liste des étudiants définitivement non admis. <p>Publication des résultats définitifs des concours de l'expérimentation, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste définitive des étudiants admis en stage ; ▪ La liste des étudiants définitivement non admis 	<p>16 juillet 2025</p>